



LOGEMENT SOCIAL : Signature d'un Contrat de mixité sociale à Vincennes

Michel CAMUX, préfet du Val-de-Marne, et Laurent LAFON, maire de Vincennes et conseiller régional d'Île-de-France, signeront le 20 juillet 2009 à Vincennes le contrat de mixité sociale qui lie la ville et l'État, et dont l'objectif est que soit engagée la construction de 300 logements sociaux sur la période triennale 2008-2010.

Ce document, dans le cadre de l'accompagnement opérationnel des communes soumises à l'article 55 de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain, a pour objectif de contractualiser les actions et les moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs de production de logements sociaux fixés par l'État sur 3 ans.

La signature aura lieu à l'hôtel de ville, à l'issue d'une visite sur le terrain à l'ouest de Vincennes, où la démolition d'un ancien poste EDF permet de conduire une opération comprenant de nouveaux logements, un établissement à vocation sociale pour personnes âgées, une surface commerciale et un parking public en sous-sol.

Depuis 2002, Vincennes mène une politique volontariste en matière de logement social, malgré la rareté du foncier et son coût : le prix du m² à Vincennes est l'un des plus élevés d'Île-de-France. Dans ce contexte, qui a été pris en compte par l'autorité préfectorale, **l'objectif poursuivi à Vincennes est l'intégration dans la ville d'opérations de qualité**, souvent mixtes (logements sociaux et logements classiques) afin de favoriser une parfaite incorporation dans le tissu urbain.

La ville a à cet effet mis en place **plusieurs outils** juridiques : adoption d'un PLU en 2007 qui contient de nombreuses dispositions réglementaires pour accroître l'offre de logements sociaux (43 emplacements réservés dans toute la ville, 25 % de logements sociaux dans toute opération de plus de 20 logements...), institution du droit de préemption renforcé... La commune mène actuellement sa seconde opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH), qui incite notamment à la rénovation des logements vétustes en favorisant leur transformation en logements sociaux, et a noué des partenariats avec des opérateurs de logements sociaux, comme Habitat et Humanisme.

« Ce contrat de mixité sociale, qui tient clairement compte du contexte local, montre qu'en matière de logement social, le seuil des 20 % doit être analysé de manière raisonnée. En ce sens, la politique que nous conduisons est exemplaire : il convient de différencier les communes qui refusent de réaliser des logements sociaux de celles qui prennent part, comme Vincennes, de manière volontaire à l'effort demandé par la loi », explique le maire Laurent LAFON.

Le bilan triennal 2005-2007 de production de logements sociaux à Vincennes montre la réalisation de 262 logements sociaux : plus d'1 logement sur 2 créé à Vincennes sur cette période est un logement social. Cette politique a permis de faire passer de 5,62 % à près de 7 % en 2008 le taux de logements sociaux à Vincennes, soit un taux de progression de 24 %.

Un Observatoire du logement social à Vincennes sur internet

Le site internet vincennes.fr permet aux internautes de suivre avec précision la situation du logement social à Vincennes, la politique mise en œuvre, les résultats et les projets municipaux en la matière. Le chiffrage et la liste des opérations initiées ou en travaux seront complétés par une chronologie et un lexique.

➤ www.vincennes.fr, rubrique Grands dossiers

Contact presse :
tél. : 01 43 98 67 65
presse@mairie-vincennes.fr